

# CORREZECO



**C'est sur les moyens pour l'école que le ministre doit changer de rythme !**

**Grève**

**Jeudi 5 décembre**

**À l'appel du SNUipp-FSU, du SNUCLIAS-FSU (agents territoriaux), EPA-FSU (agents jeunesse et sports), syndicats d'enseignants et de territoriaux de la CGT, de FO et de SUD**

**Assemblée générale  
Jeudi 5 décembre à 14h  
Salle Latreille Tulle**

# Grève le 5 décembre dans les écoles :

à l'appel du SNUipp-FSU, des syndicats CGT, FO et SUD des enseignants des écoles et des territoriaux

## Les revendications portées par le SNUipp-FSU :

Rythmes scolaires, budget, conditions de travail des enseignants, maintenant, ça suffit ! Le ministre doit répondre !

L'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves. Et les vraies priorités sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le ministre doit y répondre sans attendre. Le SNUipp-FSU décide d'appeler les enseignants des écoles à faire massivement grève le 5 décembre. **Il débattrà avec les personnels des suites unitaires de cette action qui doit s'inscrire dans un plan plus général et ne pas rester un acte isolé.**

### 1. Une autre réforme des rythmes.

- Remise à plat partout où les écoles le demandent.

Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires

### 2. Un budget ambitieux pour la transformation de l'école :

- une baisse des effectifs par classe
- un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation
- une montée en charge du plus de maîtres que de classes
- un renouveau de la formation continue des enseignants
- un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré
- des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les PE comme pour les professeurs du collège



### 3. L'amélioration des conditions de travail :

- du temps pour travailler en équipe : 3 h hebdomadaires libérées, une amélioration des décharges de direction pour le fonctionnement de l'école
- respect de la professionnalité des enseignants : fin du caporalisme et des injonctions

**Rappel : déclaration d'intention de faire grève à retourner à son IEN par courrier, mail ou fax avant lundi 2 décembre soir (minuit). Les profs exerçant en établissement spécialisé n'ont pas à remplir ce document, juste à signaler à leur direction qu'ils seront grévistes.**

Fax : 05 87 01 20 80  
Brive Nord : ce.0190051c@ac-limoges.fr  
Brive Sud : ce.0190694b@ac-limoges.fr  
Tulle-Nord ASH ce.0190053e@ac-limoges.fr  
Tulle Sud : ce.0190052d@ac-limoges.fr  
Ussel ce.0190055g@ac-limoges.fr



**Sur notre site internet,  
modèle de déclaration  
préalable.  
<http://19.snuipp.fr>**

# Grève du 5 décembre : la raisons de la colère



Le Ministre se félicite des actions qu'il a réalisées	L'avis du SNUipp-FSU sur l'ensemble de ces questions...
Pour le Ministre, la refondation de l'école marque une vraie rupture avec les politiques précédentes	Pour le SNUipp, la refondation présentée par V Peillon se place dans la continuité des politiques précédentes : maintien du socle commun, du livret personnel de compétences...
Le Ministre se félicite de l'augmentation du budget attribué à l'école	<p>Cette hausse du budget sert uniquement à compenser la hausse démographique. Elle se fait au détriment d'autres métiers de la fonction publique. Elle ne permet pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de compenser les dizaines de milliers de postes perdus les années précédentes</li> <li>• d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage meilleures : pas de baisse des effectifs par classe, pas de création de postes de remplaçants,</li> <li>• d'aider les élèves les plus en difficulté : pas de reconstitution des RASED, baisse des moyens consacrés à l'éducation prioritaire (NB : lors des assises de l'éducation prioritaire, on a demandé aux enseignants de réfléchir à un redéploiement des moyens...)</li> </ul>
Le Ministre affirme écouter et défendre les personnels enseignants...	<p>Certes, le ton a changé par rapport au mépris du gouvernement précédent, mais dans les faits ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de consultation des enseignants sur la refondation, pseudo-consultation sur le bilan des programmes...</li> <li>• une délégation a minima d'enseignants lors des assises de l'éducation prioritaire, quand la hiérarchie était TRES bien représentée</li> <li>• des atteintes au droit syndical non remises en cause (maintien du SMA) et même aggravées (interdiction des Réunions d'info syndicales le mercredi matin)</li> <li>• pas de revalorisation salariale, tout juste une ISAE (même pas au niveau de celle du second degré), pas de réduction de notre temps de travail</li> <li>• aucune amélioration de la formation continue...</li> <li>• un DASEN qui nie les difficultés relationnelles entre ses IEN et les enseignants des circo.</li> <li>• et bien entendu la parole des enseignants qui ne compte pas face à celle des maires, des conseils généraux, et de quelques IEN dans la réforme des rythmes scolaires.</li> </ul>
Le Ministre affirme que 93 % des écoles sont ravies de la réforme des rythmes scolaires	Ce n'est ni ce que les collègues nous disent quand nous les rencontrons, ni ce que notre enquête en ligne a démontré : les enseignants corréziens ne sont satisfaits que s'ils souhaitaient cette réforme et si leurs maires et leurs IEN les ont écoutés... Pour les autres, le résultat est BEAUCOUP plus nuancé...
<p><b>C'est pour ces atteintes à notre professionnalité, cette non reconnaissance de notre investissement au service de nos élèves, mais surtout pour remettre dans la bonne direction une refondation -très attendue mais qui pour le moment qui va dans le mauvais sens- que nous vous appelons à faire grève le 5 décembre. Mais par notre action du 5, nous devons aussi dès maintenant porter nos exigences pour un « mieux d'école » et une vraie reconnaissance de notre métier, de nos conditions de travail.</b></p>	
Les questions à traiter dans les prochains mois (chantier métier)	Ce sur quoi le SNUipp ne lâchera rien
remplaçants : modification du temps de service	Cette partie du chantier métier porte en germe une dérèglementation du temps de travail des remplaçants (TR, TRS, TR brigade), dégradant un peu plus les conditions de travail de ces personnels, qui pourraient dépasser les 24 heures par semaine. Le temps de récupération serait déterminé par les DASEN. Le SNUipp s'opposera fermement à toute modification de ce genre.
RASED	<p>Point positif : le ministre envisage une remise en route de la formation spécialisée.</p> <p>Points négatifs : le fonctionnement en réseau est remis en cause, et le projet envisage une intervention sous forme d'expertise et de conseil aux enseignants en lieu et place d'une aide directe aux élèves</p> <p>Le SNUipp veillera à ce que toute évolution allie prévention et remédiation, s'inscrive dans le cadre d'un réseau renforcé et d'une meilleure articulation avec l'action des enseignants des écoles. Il exigera une création de postes à hauteur des besoins (postes de maîtres E, G, et de psychologues scolaires)</p>
<p>maîtres formateurs et conseillers pédagogiques</p> <p>EMF : Le ministre souhaite élaborer un référentiel de compétences professionnelles des métiers de la formation.</p> <p>CPC : le ministre souhaite redéfinir leurs missions, rénover le CAFIPEMF, revaloriser leurs fonctions et leurs perspectives de carrière.</p>	<p>Les EMF ont vu leurs conditions de travail se dégrader (surcharge de travail, indemnisation insuffisante, glissement de leurs missions de formation initiale vers celles de la formation continue).</p> <p>Le SNUipp interviendra pour : une augmentation de leur décharge de classe, une vraie place de formateurs à l'ESPE, une reconnaissance financière par revalorisation, une revalorisation du CAFIPEMF</p> <p>Les CPC voient depuis des années leurs missions s'alourdir chaque année, parallèlement à une inflation du travail administratif. Ils ont aujourd'hui besoin d'un signe fort du gouvernement qui soit à la hauteur de leur investissement.</p> <p>Le SNUipp interviendra pour une reconnaissance financière, un recadrage de leurs missions (aide aux débutants et aux équipes sur le terrain) avec encadrement précis de leurs périodes de travail, une mise en place de formateurs associés dans les ESPE, une revalorisation du CAFIPEMF</p>
direction d'école : proposition de quelques évolutions sans moyens, qui : augmentation du nombre de jours de décharges pour les écoles à 2-3 classes, plus de décharge des heures d'APC pour les directeurs, volonté de simplifier les tâches administratives...	<p>Les propositions avancées par le ministère sont faites "à moyens constants" et confirment l'existant. Si la suppression de l'APC pour certains constitue une première réponse, pourquoi ne pas explorer également d'autres pistes telles qu'une remise à plat du régime de décharge ?</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration de la carrière des directeurs ne peut se faire au détriment des intérêts des autres catégories de personnel. Il rappelle son refus des postes à profil et de tout dispositif tendant à faire de lui un supérieur hiérarchique.</p>

# Brèves

## Elections ESPE : la Corrèze département le plus mobilisé. La FSU confirme sa première place.

Alors que le vote était organisé sur une seule journée, au cours de laquelle tous les stagiaires étaient dans leur établissement de rattachement, et certains M2 dans les écoles, certains jeunes collègues n'ont pas hésité à faire jouer la démocratie, nous ne pouvons que les en féliciter !

Nombre de votants parmi nos jeunes collègues du collège « étudiants » (65 votants) :

- 17 en Haute-Vienne,
- 19 en Creuse,
- 29 en Corrèze.

La palme du civisme revient donc aux futurs enseignants corréziens !

### Résultats :

- Collège étudiants : FSU 6 sièges sur 6
- Collège EMF : 1 siège FSU (8 votes) — 1 siège UNSA (4 votes)

## Ça ne peut pas faire de mal...

Notre collègue André Ouzoulias, que bon nombre d'entre vous avaient écouté avec plaisir lorsque le SNUipp l'avait invité en 2012 à Tulle, a publié sur le site du Café Pédagogique la semaine dernière 4 textes sur le thème « démocratiser

l'enseignement de la lecture-écriture » : quel diagnostic pédagogique ? Quelles pratiques alternatives ? ». Ces quatre textes portent sur quatre domaines décisifs pour rompre avec les échecs trop nombreux en lecture et écriture :

- l'enseignement de la langue orale française en maternelle
- La compréhension de la graphophonologie à la charnière GS-CP
- L'acquisition de l'orthographe, un enjeu crucial,
- Faire écrire les enfants, une urgence pédagogique et sociale.

## Frais de déplacements des personnels itinérants—recours

**Le SNUipp-FSU accompagne les collègues dans la reconnaissance de leurs droits. Il met au point des modèles de lettres pour un recours au Tribunal Administratif.**

Le SNUipp-FSU est dans plusieurs départements et depuis plusieurs années à l'initiative de nombreux recours concernant les frais de déplacement des collègues itinérants, notamment en ce qui concerne les RASED.

En effet, ces collègues se voient systématiquement opposer un refus à la prise en charge des frais engagés au motif qu'ils dépassent l'enveloppe budgétaire qui leur a été attribuée.

Cet argumentaire de l'administration est régulièrement contredit par les Tribunaux administratifs ; un exemple des motifs évoqués :

*.. Considérant qu'il résulte de l'instruction que Mme... a été autorisée par le Directeur Académique pour effectuer ses déplacements, justifiés par les besoins du service, à utiliser son véhicule personnel ; qu'ainsi, conformément aux dispositions précitées de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, l'intéressée est fondée à prétendre au remboursement de ses frais de déplacement, sur la base des indemnités kilométriques ; que l'insuffisance de crédits budgétaires ne saurait avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte au droit à l'indemnisation des frais de transport garanti aux agents.. ;*

### La démarche se fait en deux temps :

1- Recours gracieux à adresser au directeur académique en recommandé avec accusé de réception

2- En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, ou à partir de la date de rejet du recours gracieux, il faudra alors saisir dans un délai de 2 mois le tribunal administratif, en lui envoyant un dossier en 4 exemplaires, avec un timbre fiscal de 35 €.

**Le SNUipp-FSU 19 "réserve" la diffusion de ces modèles de lettres à ses adhérents.**

**Ils ont été établis par un avocat, payé par le syndicat, et donc par les cotisations des syndiqués.**

Les militants du SNUipp 19 sont en train de finaliser un « **Kisaitou remplaçants.** ». Cette publication d'une trentaine de pages sera envoyée à tous nos adhérents.